PAYS DE LORIENT

Communiqué de presse
Mercredi 8 juillet 2015, à Lorient

Nouveaux contrats Europe-Région-Pays sur la période 2014-2020
Contrat renouvelé entre la Région et le Pays de Lorient

Alors que les 22 contrats de partenariat avec les Pays et les îles du Ponant ont été adoptés par l'assemblée régionale, Pierrick Massiot, Président de Région, achève un tour de Bretagne de leur signature. Le 8 juillet, à Lorient, il a ainsi officialisé le partenariat de la Région avec le Pays de Lorient. À travers cette vague de contractualisation[1], la Région choisit à nouveau de s'appuyer, jusqu'en 2020, sur les pays pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement pour l'avenir de la Bretagne.

Dans le Pays de Lorient, une 1ère enveloppe régionale de **8 M€** permettra, **d'ici à 2016,** de soutenir les projets élaborés autour de **deux priorités partagées avec la Région** : préparer la transition énergétique (accessibilité, intermodalité et rénovation de logements) et agir pour la richesse maritime du pays.

Pour Pierrick Massiot, "*le développement de la Bretagne s'appuie sur tous les territoires et la dynamique de la région, toute entière, impacte et entraîne les territoires. Il est donc indispensable d'articuler développement régional et local*". C'est tout le sens des nouveaux contrats de partenariat établis avec les 21 pays et l'association des îles du Ponant, auxquels la Région renouvelle sa confiance.

Encourager le développement local créateur d'emplois

La stratégie régionale vise à **favoriser l'égalité des territoires** mais, au-delà d'une péréquation renforcée, sa volonté est d'**encourager le développement local,** par un soutien fort à l'ingénierie des projets, et de susciter la création d'emplois dans les territoires. La Région y consacrera 266 M€ sur la période 2014-2020 auxquels viendront s'ajouter près de 122 M€ de fonds européens territorialisés (*voir page 5*).

Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Lorient permettra de soutenir les projets définis autour de **2 priorités de développement**, jugées essentielles à la fois pour la Bretagne et pour le Pays :

- ✔ **préparer la transition énergétique** : favoriser l'accessibilité, développer l'intermodalité, rénover le parc de logements ;
- ✔ **agir pour la richesse maritime du pays.**

Enfin, comme dans tout contrat, 20 % de l'enveloppe globale (1,5 M€) sera dédiée aux **services à la population,** dits "essentiels" pour répondre aux besoins des familles dans les **domaines de la culture, de la santé, du sport, de l'enfance et de la jeunesse.**

37 € par habitant de crédits régionaux, d'ici 2016

Pour la période 2014-2016, une première enveloppe régionale de **8 M€** (soit 12,36 € par an et par habitant d'ici 2016) sera dédiée à ces priorités de développement. Elle sera complétée par des **crédits européens** -dont **1,4 M€ du programme Leader** pour soutenir les projets de développement rural-, et par une nouvelle dotation régionale, lors de la **révision des contrats courant 2016**.

1 22 contrats de partenariat seront signés : 21 avec les pays et 1 avec l'association des îles du Ponant. Les 12 premiers ont été validés lors de la session du Conseil régional d'avril, les 9 autres en juin.

Alors que, pour cette nouvelle génération de contrat, la Région s'est attachée à rechercher une mobilisation et une participation plus large des acteurs locaux -chefs d'entreprises, responsables associatifs, syndicats, consulaires...-, le Pays de Lorient installe prochainement son **Comité unique de programmation,** co-présidé par la Région, représentée par **Daniel Gilles,** et le Président du Pays. Composée d'élus mais aussi de membres de la société civile, cette instance est particulièrement impliquée dans la démarche puisqu'elle est chargée d'examiner les projets, durables, pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen.

Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Lorient 2014-2020 a été signé par :

Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne,
Jacques LE LUDEC, Président de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan,
Norbert METAIRIE, Président de Lorient Agglomération,
et **Jean VERGER,** Président Du Conseil de développement économique du Pays.

Retour sur le soutien apporté par la Région au Pays de Lorient entre 2006 et 2013

Le Pays de Lorient a bénéficié d'une aide régionale de **22,45 M€** pour le contrat de Pays 2006-2012, principalement répartie entre les volets maritimité (8,7 €), tourisme & sport (6,2 M€) culture (1,9 M€) , solidarité (1,5 M€)...

Parmi les principales opérations aidées, on peut citer :

- la création d'une espace culturel à **Lanester** (5 M€, dont 1 M€ de la Région) ;

- l'aménagement de la zone d'activités du Gripp, sur l'île de **Groix**, suivant la démarche Bretagne Qualiparc (510 700 €, dont 60 000 € de la Région) ;

- la salle de sports intercommunale de **Kervignac** (1,5 M€, dont 300 000 € de la Région).

Les priorités d'actions du contrat Europe-Région-Pays de Lorient 2014-2020

> Préparer la transition énergétique

Transports et déplacements

Les priorités du Pays, reprises dans son Plan de Déplacement Urbain, sont de réduire la part de la voiture dans les déplacements en privilégiant les transports collectifs, train et bus.
Premier maillon de l'accessibilité du territoire, le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Lorient constitue l'opération d'aménagement la plus structurante sur le territoire, pour les années à venir. Face au lourd investissement fait pour le TGV et les lignes TER, le PEM permettra de redonner un rôle central à la gare de Lorient, pour la ville et pour tout le territoire, tout en constituant le cœur du réseau des bus urbains.
La poursuite du réseau de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) est engagée. Le site propre permettra à toutes les lignes urbaines de l'agglomération de progresser plus rapidement jusqu'au PEM, en centre-ville.

Pourront être soutenus dans le cadre du contrat de partenariat : les aménagements liés au PEM (Pôle d'échanges multimodal), les bus à haut niveau de service (2e phase du Triskell, soit 3 branches de 18 km).

Logement

Dans son Programme Local de l'Habitat, le territoire s'est engagé, en cohérence avec le SCOT, à anticiper sur les futures normes d'économies d'énergie et à améliorer la performance thermique de son parc de logements, notamment sociaux.
Ces objectifs contribuent au développement d'une offre plus accessible à tous, en permettant, à terme, une réduction des consommations et des charges énergétiques, tout en améliorant le confort des locataires, qu'il s'agisse de jeunes ménages ou d'une population vieillissante aux faibles revenus.

Pourront être soutenus dans le cadre du contrat de partenariat : la rénovation thermique du parc de logements sociaux, dans les quartiers prioritaires définis dans la politique de la ville.

> Agir pour la richesse maritime du pays

La maritimité du Pays est au cœur de son identité ; c'est pourquoi il souhaite répondre aux enjeux de développement durable de la mer et du littoral et poursuivre ses actions d'adaptation aux évolutions économiques et écologiques.

La pêche est un élément structurant de l'agglomération. Le port de Lorient Kéroman est le 2e port de pêche français après celui de Boulogne-sur-Mer pour le tonnage de poisson transitant sous criée. Il est au centre d'une filière dynamique qui fait appel à de multiples activités : pêche, transformation, négoce, outils logistiques pour le frais...

Mais le littoral est fragile. C'est pourquoi le pays s'est approprié la démarche GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) lancée par l'État et la Région il y a quelques années. De nouvelles formes de travail collectif et de prise en compte des enjeux maritimes à l'échelle locale ont été impulsées. Ces actions doivent être poursuivies sur le territoire et regroupées au sein de programmes communs, intégrant l'ensemble des préoccupations maritimes.

Œuvrer avec les professionnels en faveur du maintien et de la valorisation des filières pêche et aquacole, moderniser les infrastructures et réseaux du port de pêche pour faire face aux nouvelles exigences économiques et écologiques, poursuivre les actions d'adaptation aux changements climatiques et la lutte contre les risques littoraux, tels sont les objectifs nourris par le pays dans les années à venir.

> Les services collectifs, dits "essentiels", pour la population (1,5 M€)

Les différentes composantes du Pays de Lorient -agglomération très étendue, frange littorale et arrière-pays rural- nécessitent des services variés, de qualité, adaptés aux différentes catégories de population.

Ils doivent répondre au vieillissement de la population tout en participant à l'attractivité du territoire pour les jeunes et les ménages.

Différents types de services pourront donc être accompagnés, dans les domaines de la **culture,** de la **santé,** du **sport,** de l'**enfance** ou de la **jeunesse**.

Le Pays de Lorient en quelques chiffres (source INSEE)

Son territoire

- une superficie de 856 km²
- une densité de 254 habitants au km²
- 30 communes

Sa population :

- 217 166 habitants (en 2012), soit 6,7 % de la population bretonne
- évolution annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2012 : + 0,39 % (moyenne régionale +0,74%)

La population des 15-64 ans par catégorie socioprofessionnelle en 2011

	Pays	Poids Pays / Bretagne (en %)
Agriculteurs exploitants	1 015	2,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5 894	6,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10 809	5,9
Professions intermédiaires	23 174	6,7
Employés	28 551	6,9
Ouvriers	24 248	6,5
Retraités	15 928	7,3
Autres personnes sans activité professionnelle	26 692	7,4
Ensemble	136 311	6,7

La population des 15 à 64 ans en 2011 par type d'activité

	Pays	**Bretagne**
Population totale	136 195	2 022 508
Population active	94 651	1 454 873
Part de la population active (%age)	69,5	71,9
Actifs ayant un emploi	83 205	1 304 169
Part des actifs ayant un emploi (%age)	87,9	89,6
Chômeurs	11 446	150 705
Taux de chômage (en%age)	12,1	10,4

19 891 élèves scolarisés en 2013 dans le second degré (7 % du total des élèves scolarisés en Bretagne).
4 049 jeunes de 16 à 25 ans non insérés en 2011 (ni actifs en emploi, ni élèves, étudiants ou stagiaires). 7,4 % des jeunes Bretons dans cette situation.

Les entreprises

Nombre d'entreprises créées en 2014 : 1 361 dont 687 auto-entrepreneurs (soit 7 % des entreprises créées et 6,7 % des auto-entrepreneurs installés, cette même année, en Bretagne).

La Région fait à nouveau le pari des Pays

Lors des sessions d'avril et de juin, les 21 contrats de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 et le contrat de partenariat avec les îles ont été adoptés par l'assemblée régionale. Ils permettront de soutenir les projets et stratégies de développement des territoires et, par la même, de la Bretagne toute entière. La Région montre une nouvelle fois qu'elle croit aux pays et les place au cœur de sa démarche, à l'heure où certains voudraient les voir disparaître.

Comme elle le fait depuis de nombreuses années déjà, la Région Bretagne choisit de s'appuyer, à nouveau, sur les pays et l'association des îles du Ponant, pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement des territoires à travers des contrats de partenariat, courant sur la période 2014-2020.

Aboutissement de plusieurs mois de **concertation** avec les acteurs locaux, la stratégie régionale vise à favoriser l'égalité des territoires mais, au-delà d'une péréquation renforcée -le Pays du Centre-Ouest Bretagne recevra quatre fois plus de dotations par habitant que le Pays de Rennes-, la volonté est d'**encourager le développement local** par un soutien fort à l'ingénierie des projets et de susciter la création de nouveaux emplois dans les territoires. Car, comme le rappelle Thierry Burlot, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire breton, la Région est convaincue qu'"***un espace n'est jamais condamné pour peu qu'il soit porteur d'un projet***".

Mobiliser les énergies sur le terrain par une plus forte participation

C'est pour cette raison que la nouvelle génération de contrats fait appel à une **mobilisation et une participation plus large des acteurs locaux** -chefs d'entreprises, responsables associatifs, syndicats, consulaires...-, sur le terrain, autour de projets concrets de développement. Les précédents contrats engageaient la Région, le Pays et les collectivités qui le composent et, via les Conseils de développement, la société civile. L'implication de celle-ci est aujourd'hui renforcée par la création, dans chaque pays, d'un **Comité unique de programmation** : composé d'une moitié de membres issus de la société civile, il sera chargé de mettre en œuvre la stratégie du territoire par l'examen des projets, durables, pouvant bénéficier d'un soutien régional ou européen. C'est, en quelque sorte, **le plus important budget participatif de France**, doté de près de 400 millions d'euros !

Les fonds européens territorialisés intégrés aux contrats de partenariat

Cherchant toujours les meilleures articulation et complémentarité possibles entre sa politique et les autres dispositifs financiers existants (contrat de plan État-Région, financements des Conseils départementaux...), la Région -nouvelle autorité de gestion d'une partie des fonds européens- a par ailleurs souhaité aller plus loin en intégrant, dans l'enveloppe globale des contrats, les fonds européens territorialisés.

Une **démarche innovante** sur le plan national par le **niveau d'intégration voulu entre politiques régionales et fonds européens**. Il s'agit donc désormais de contrats de partenariat Europe-Région-Pays qui permettent que toutes les enveloppes financières destinées au développement local d'un territoire bénéficient d'une même et unique gouvernance. Un partenariat observé par la Commission européenne avec une attention toute particulière car **novatrice et crédibilisant les fonds européens**.

Ainsi aux 266 M€ que consacrent la Région à la mise en œuvre des contrats de partenariat, s'ajoutent 121,9 M€ de fonds européens[(2)]. Au total, une enveloppe de près de **388 M€ dédiée, entre 2015 et 2020,** à la mise en œuvre de projets qui répondent à des priorités partagées entre la Région et les pays pour le développement de la Bretagne et qui valorisent, localement, les ressources, humaines d'abord, mais aussi culturelles, économiques et environnementales de chaque territoire.

2 Les fonds européens intégrés au contrat de partenariat : 77 M€ de FEDER, 36,8 M€ FEADER dans le cadre du programme LEADER et 8,1 M€ de FEAMP territorialisé.

Des projets répondant à cinq priorités identifiées

Accompagnement de nouvelles filières créatrices d'emplois, renforcement des bourgs et centres-villes par l'habitat social ou les services, investissements en faveur d'écoles, d'équipements sociaux-culturels ou sportifs, de pôles de services, des mobilités (intermodalité, mobilités douces...)... Chaque projet soutenu devra répondre à l'une des 5 priorités identifiées pour l'avenir de la Bretagne :

- accompagner le développement économique et mieux accompagner les mutations,
- exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne,
- développer l'accessibilité (mobilité des populations, des marchandises mais aussi de l'information et des services par les infrastructures et les usages numériques),
- préserver les ressources et accompagner la transition énergétique,
- offrir aux Bretonnes et aux Bretons des conditions de vie satisfaisantes.

Des projets durables

Les projets financés devront, par ailleurs, être porteurs de développement pour le territoire et ceux, de manière durable. Chacun d'entre eux verra donc sa "durabilité" questionnée au regard d'une grille d'analyse composée de 4 piliers :

- sa bonne **intégration au territoire** : un foncier maîtrisé et un projet facile d'accès.
- sa contribution au développement du **lien social** : un projet pour tous, favorisant le lien social, ainsi qu'une mise en valeur du patrimoine et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture.
- sa prise en compte des enjeux de **transition écologique et énergétique** : une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement ainsi qu'une consommation d'énergie maîtrisée.
- la **valeur ajoutée créée** pour l'économie locale.

La révision à mi-parcours

Compte tenu du contexte mouvant de réforme territoriale dans lequel évoluent les collectivités, des ajustements seront nécessaires d'ici 2020. Aussi, les contrats feront-ils l'objet d'une révision à mi-parcours, en 2017, amenant à leur réalisation selon deux périodes 2014-2016 et 2017-2020.

Le pays : un territoire de projets, soutenu par la Région pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement

Il y a 50 ans, était créé le premier pays de Bretagne : le Pays du Mené. Depuis, la totalité du territoire breton s'est maillé de 21 pays qui contribuent à renforcer les solidarités et sur lesquels la Région s'appuie pour construire sa politique d'aménagement.

Les pays sont des territoires cohérents à l'échelle d'un bassin de vie, organisés autour d'une ou plusieurs agglomérations ou villes moyennes qui mettent en œuvre une stratégie de développement élaborée par les acteurs eux-mêmes. Alors qu'ils réunissent toutes les collectivités locales d'un secteur donné, ils constituent des espaces de dialogue, de gouvernance. Ils contribuent à renforcer les solidarités entre les territoires qui les composent et les acteurs qui y évoluent.

La Région collabore depuis de nombreuses années avec ces territoires pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement. De par l'espace qu'il couvre, les collaborations entre collectivités qu'il génère, la cohésion qu'il crée, les discussions et choix qu'il provoque, le pays a été identifié par la Région comme l'espace et le collectif d'acteurs le plus efficient pour construire et définir les projets à mettre en œuvre pour le développement du territoire et de la Bretagne toute entière. Avec cette nouvelle génération de Contrats de partenariat Europe-Région-Pays, elle réaffirme cette conviction plus que jamais d'actualité.

Les 21 pays de Bretagne

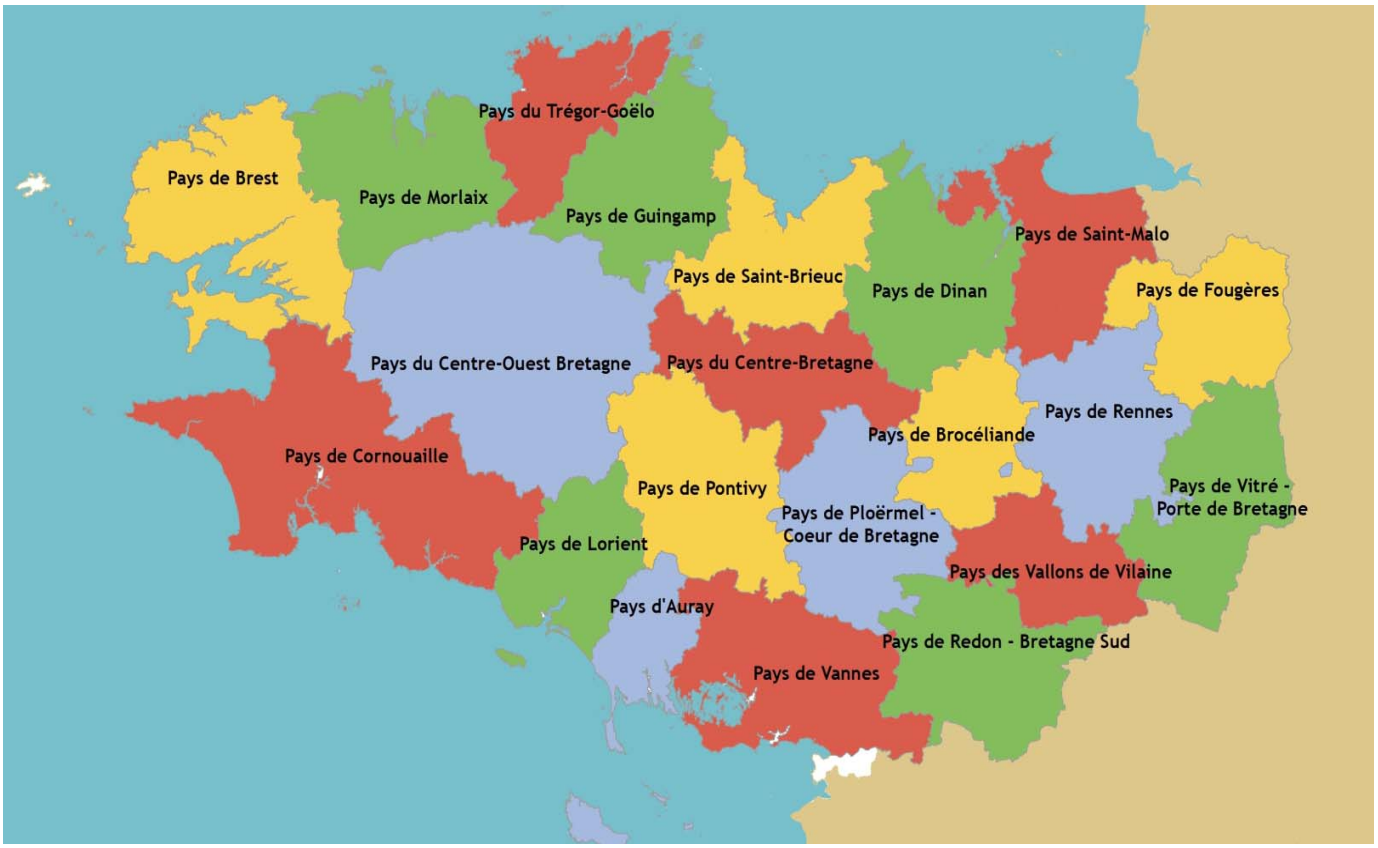

Les 6 grands principes régissant les contrats de partenariat

La territorialisation

Par sa politique territoriale, la Région œuvre depuis de nombreuses années en faveur du développement de la Bretagne et de ses territoires. Elle s'appuie pour cela sur les 21 espaces de projets que sont les « pays », qui maillent l'intégralité du territoire régional et l'Association des îles du Ponant qui fédère notamment les îles bretonnes. Les pays restent le lieu de rencontre de tous les EPCI bretons et donc de toutes les communes qui les composent, le lieu de partage avec la société civile, notamment à travers les conseils de développement.

La concertation

Les pays sont aussi le lieu d'une possible et souhaitable rencontre des stratégies territoriales de la Région, mais aussi de l'État, de l'Union européenne et des départements. Ainsi, la politique territoriale régionale 2014-2020 poursuit l'ambition d'assurer le croisement entre les orientations régionales et les priorités définies par les territoires dans le prolongement des réflexions engagées en 2013 autour des « lectures régionales des dynamiques de développement ».

La contractualisation

La contractualisation régionale est mise au service de stratégies intégrées, multi sectorielles, construites dans un cadre partenarial et cohérentes avec les démarches de développement animant chaque territoire : les chartes de Parcs naturels régionaux, les Schémas de Cohérence Territoriale, les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, les démarches de Gestion Intégrée de la Zone Côtière...
Principal outil de partenariat entre la Région et les collectivités bretonnes, il permet l'adaptation des politiques régionales aux spécificités des territoires, l'équité des territoires et actions ciblées sur des zones en difficulté. Le contrat favorise également une démarche partenariale entre collectivités, organisée autour d'une vision commune du territoire et selon un principe de subsidiarité. En définitive, à travers l'engagement contractuel, c'est toute « la lisibilité et la cohérence de l'action publique » qui est favorisée.

La péréquation

Les dynamiques de développement des territoires bretons peuvent être inégalitaires. Il y a parfois de fortes inégalités, au sein même de chaque pays, au sein même des communes. La Région, dans des proportions, allant de 1 à 4, a pris en compte ces inégalités par des soutiens financiers différenciés. Elle a aussi ouvert aux pays, la possibilité de faire de même, en proposant la mise en œuvre d'un axe "rééquilibrage territorial".

La participation

Ce contrat engage la Région, le pays, les EPCI qui le composent, mais aussi la société civile, par la signature du président du conseil de développement. Il s'agit d'affirmer que le développement des territoires passe aussi par la mobilisation des chefs d'entreprises, des responsables associatifs, des syndicats et consulaires, des bénévoles et autres professionnels, plus largement, de tous ceux qui font vivre les territoires. Le comité unique de programmation qui suivra la mise en œuvre de ce contrat de partenariat aura donc une majorité de membres issus de la société civile.

La clarification

Ainsi, est proposé un contrat de partenariat unique Europe-Région-Pays, qui a vocation à accompagner, à l'échelle de chacun des 21 pays et des Îles du Ponant, la réalisation d'actions répondant à des priorités stratégiques régionales et locales. Ces actions devront aussi clairement s'inscrire dans la durabilité. C'est la condition de l'utilité, de l'acceptabilité de ces investissements par nos concitoyens, et de l'efficience de la dépense publique. Il revient aux collectivités bretonnes, aux acteurs publics et privés de mettre en œuvre des projets durables, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie.

Les contrats de partenariats 2014-2020 : mode d'emploi

La signature de chaque contrat, après son vote en assemblée régionale puis son approbation officielle au sein des pays, de chaque EPCI concerné et du Conseil de développement, lance la mise en œuvre et la programmation des projets pour la mobilisation des crédits régionaux. Des projets qui devront être en adéquation avec la stratégie et les priorités définies dans le contrat.

Plusieurs enveloppes financières

Le montant de l'enveloppe de crédits régionaux qui seront dédiés au contrat pour la période 2014-2016 est signifiée dans ce contrat à travers :

- la "Convention pour le **soutien régional aux priorités de développement**" (crédits régionaux) : les pays n'ayant pas les mêmes capacités de développement, la Région a choisi d'appliquer une péréquation à la dotation régionale des contrats de partenariat. Cette péréquation s'appuie sur 3 indices que sont le développement humain (niveau de vie, éducation, santé), le dynamisme des territoires (évolution de la population, du nombre d'actifs), et la capacité d'intervention des collectivités (potentiel financier, densité, part de population couverte par les minima sociaux).

  Ainsi pour la période 2014-2016, la dotation régionale (qui s'élève à 103,3 M€ pour cette première période) accordée à chaque pays varie de 1,5 M€ (Brocéliande) à 12,8 M€ (Brest), pour une part par habitant oscillant de 14,58 € (Rennes) à 53,33 € (Centre-Ouest-Bretagne). (Cf. tableau des dotations 2014-2016 en dernière page).

Cette enveloppe sera complétée par des conventions spécifiques pour la mobilisation des différents fonds européens

- **FEDER** (Fonds européen de développement régional) : une enveloppe régionale de 77 M€, dont 48 M€ dédiés aux pays, mobilisable pour des projets liés aux usages numériques, à la réhabilitation énergétique de l'habitat social, aux énergies renouvelables et aux mobilités. Le montant de l'enveloppe par pays sera définie dans les semaines à venir.
- **LEADER** (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un programme financé par le fonds européens FEADER destiné à soutenir, en milieu rural, des stratégies innovantes définies localement, par et pour les acteurs locaux, publics et privés, dans une démarche partenariale. La Région Bretagne a choisi d'y dédier 10 % de son FEADER, soit 36,8 M€, et a souhaité que chacun des 21 pays puissent porter un programme LEADER. Fin 2014, la Région a invité tous les pays (car tous recouvrent, au moins en partie, un espace rural) à faire une proposition de programme LEADER, cohérente avec les grandes lignes stratégiques de leur contrat de partenariat Europe-Région-Pays, qui précise les enjeux et types de projets qu'ils souhaitaient voir bénéficier de ces crédits européens. Ces propositions ont été analysées par les services de la Région et ont permis de déterminer les dotations accordées à chaque pays (voir encadré page suivante).
- Le **FEAMP** territorialisé (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Un appel à projets sera lancé après que le programme opérationnel FEAMP ait été validé par la Commission européenne (été 2015).

Le comité unique de programmation pour une nouvelle gouvernance dans les pays

Pour une meilleure articulation et davantage de cohérence entre les dispositifs régionaux et européens, la Région propose que leur gouvernance soit assurée, sur chaque territoire, par une seule et même entité : le comité unique de programmation, co-présidé par la Région et le Pays. Son installation constituera la première étape après la signature du contrat.

Sa composition : Il est composé pour moitié d'élus (représentants du pays et des EPCI qui le constituent) et

pour moitié de représentants du privé issus du conseil de développement[3] auquel s'ajoute le conseiller régional référent du pays, qui tous disposent d'une voix délibérative.
Peuvent par ailleurs être membre du comité, à titre consultatif, des conseillers régionaux, départementaux, ou président de Parc naturel régional dans le cas où le territoire est concerné.
Son rôle et ses missions : le comité est chargé de la mise en œuvre du contrat par l'examen des projets susceptibles d'être inscrits au contrat. Il rendra un avis concernant l'attribution des crédits régionaux (la décision relevant du Conseil régional) et sélectionnera les projets éligibles aux crédits européens.
L'analyse des projets se fera notamment au regard de leur durabilité (grille de questionnement) avec audition des maîtres d'ouvrage.

Mise en œuvre du programme LEADER
Un comité de sélection, constitué par la Région, a analysé les candidatures transmises par tous les pays fin janvier, puis défini l'enveloppe LEADER dédiée à chaque territoire en application de 3 critères : la qualité des candidatures au regard de leur pertinence et de leur capacité à répondre aux enjeux locaux (50 % de l'enveloppe régionale répartie selon ce critère), la Région a également souhaité prendre en compte les situations de fragilité en appliquant un critère de péréquation (25 %), et afin de doter chaque territoire d'un montant suffisant pour garantir un effet levier, un montant forfaitaire identique a été attribué à chaque pays(25 %).
Les enveloppes s'échelonnent ainsi de 1,08 M€ pour le Pays de Rennes à 2,2 M€ pour le Pays de Cornouaille, et de 6,15 € (Pays de Rennes) à 31,34 € (Pays du Centre Bretagne) par habitant, avec une moyenne de 15,71 €/habitant.

Pays	Dotation Leader	Dotation/habitant
Auray	1 827 357 €	20,57 €
Brest	1 924 218 €	9,98 €
Brocéliande	1 429 569 €	21,40 €
Centre Bretagne	1 558 148 €	31,34 €
Centre Ouest Bretagne	1 875 990 €	19,35 €
Cornouaille	2 206 266 €	8,63 €
Dinan	1 852 520 €	16,92 €
Fougères	1 978 316 €	23,33 €
Guingamp	1 714 736 €	17,44 €
Lorient	1 472 236 €	14,36 €
Morlaix	2 002 211 €	15,46 €
Ploërmel – Cœur de Bretagne	1 436 993 €	20,29 €
Pontivy	1 699 721 €	19,04 €
Redon-Bretagne Sud	1 907 461 €	23,54 €
Rennes	1 077 410 €	6,15 €
Saint-Brieuc	1 695 189 €	15,58 €
Saint-Malo	1 753 084 €	14,55 €
Trégor-Goëlo	2 001 515 €	20,00 €
Vallons de Vilaine	1 583 699 €	23,72 €
Vannes	1 929 682 €	14,57 €
Vitré-Porte de Bretagne	1 573 678 €	15,27

3 Les conseils de développement sont des assemblées consultatives, formées au sein de chaque pays. Ils sont associé à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de territoire. Ils sont composés de membres de la société civile : associations, personnalités qualifiées, citoyens volontaires...

Les dotations garanties aux pays pour la période 2014-2016
(part de crédits régionaux)[4]

Pays	Indice de péréquation	pop INSEE 2011	dot°/h	Dotation globale
Centre-Ouest Bretagne	0,100	97 274	53,33 €	5 187 611 €
Redon - Bretagne Sud[11]	0,185	60 331	48,26 €	2 911 810 €
Guingamp	0,248	79 417	44,57 €	3 539 365 €
Fougères	0,309	84 026	40,96 €	3 441 601 €
Centre-Bretagne	0,321	49 637	40,24 €	1 997 617 €
Morlaix	0,321	129 350	40,19 €	5 199 026 €
Trégor-Goëlo	0,336	120 021	39,35 €	4 722 484 €
Dinan	0,354	108 816	38,26 €	4 163 619 €
Pontivy	0,363	89 031	37,72 €	3 358 477 €
Lorient	0,374	215 670	37,09 €	8 000 168 €
Cornouaille	0,379	334 557	36,82 €	12 316 964 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,399	70 196	35,60 €	2 499 232 €
Saint-Malo	0,417	164 750	34,52 €	5 687 683 €
Brest	0,446	391 151	32,81 €	12 835 228 €
Saint-Brieuc	0,461	201 416	31,92 €	6 428 322 €
Auray	0,485	87 964	30,52 €	2 684 480 €
Vitré - Porte de Bretagne	0,550	102 261	26,64 €	2 724 695 €
Vannes	0,553	207 602	26,50 €	5 501 884 €
Vallons de Vilaine	0,604	65 848	23,48 €	1 545 961 €
Brocéliande	0,612	65 977	23,01 €	1 518 245 €
Rennes	0,754	485 328	14,58 €	7 075 413 €
Ensemble des Pays de Bretagne		**3 210 623**	**32,19 €**	**103 339 886 €**

4 Indice de péréquation : plus l'indice du pays est proche de zéro, plus la situation du pays est considérée comme « fragile »